



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2017**

L'an deux mille dix sept, le 30 juin 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, Christophe LEMONIER, Sandra VANDENBUSSCHE, Robert DEBERNARD, René FASSETNET, Françoise LAZERAT, Laetitia CLERC, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Katia ODILLE.

Absents excusés: Gilles DECURE, Marylène DURO, Oriane PETITOT.

Secrétaire de séance : Laetitia CLERC

Le conseil municipal, sur proposition de M le Maire, accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour en rajoutant le point 0.

0 TARIFS LOCATION SALLE DES FETES : ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer à 50 € le tarif de location de la salle des fêtes pour les associations extérieures à compter du 01 juillet 2017. Les autres tarifs restent inchangés.

I CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACHAT DE DEFIBRILLATEUR

La CCVM a mis en place un groupement d'achat pour des défibrillateurs pour les communes intéressées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat mutualisé d'un défibrillateur avec la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Afin de finaliser cet achat de 1304 € TTC, une convention sera mise en place entre les parties.

II SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après réflexion et délibération du conseil à l'unanimité, le conseil alloue les subventions suivantes : 500 euros pour le foyer rural Les Ban'os
500 euros pour la Lanvertoise

III CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION SPS RUE DE LA MAIRIE

Concernant la mission SPS (sécurité protection de la santé) c'est l'entreprise ROY qui a été retenue pour un montant de 1596 € TTC.

IV ADHESION A L'AD@T (Agence Technique Départementale)

L'Agence Technique Départementale est une aide à l'informatisation et une aide juridique. C'est une aide indispensable pour les communes. Cette année, le montant d'adhésion s'élève à 431.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion.

V DELIBERATION RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le 19/05/2017, le conseil municipal a accepté l'avancement de grade de Laurence DENIZOT. Désormais il faut prendre plusieurs délibérations pour rendre effectif cet avancement.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe un ratio de 100 % pour l'avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

VI DELIBERATION CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

A compter du 06 juillet 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à raison de 21h par semaine.

VII QUESTIONS DIVERSES

- OPALE : présentation d'un projet de participation au financement des éoliennes
- CAUE : recherche d'une maîtrise d'œuvre pour la place de la fontaine par appel d'offre.
- EMPLOIS JEUNES : tirage au sort des jeunes pour l'été. Sont retenus : Louis LEMONIER, Manon PUFFENEY, Kevin CHATELAIN, Virginie NEUSER et Morgane BOICHUT.
- ADAPEI : opération brioche du 2 au 8 octobre 2017 reconduite par le CCAS.
- RECENSEMENT 2018 dans la commune : recherche d'un habitant pour réaliser le recensement avec un membre du conseil municipal.
- La MAM nous a fait parvenir une demande d'aménagement du parc de la maison Garneret. Ce dossier est en cours de réflexion.
- VIE DU VILLAGE : repas des anciens en préparation
- HANGAR COMMUNAL : réalisation du 3ème segment de la dalle prévue le 15/07/2017.